

# Règlementation de la bibliothèque.

## 1. Accès.

La bibliothèque est plus particulièrement destinée aux associations, aux enseignants et aux étudiants intéressés ou mobilisés par les enjeux écologiques.

## 2. Jours et heures d'ouverture.

La bibliothèque est ouverte le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi et le vendredi de 9h30 à 12h.

## 3. Règles d'utilisation

Les présentes règles d'utilisation sont destinées à garantir l'ambiance de travail dans le local, et à empêcher toute déprédation des ouvrages et du mobilier.

1. Le silence doit être respecté dans le local. Les usagers sont priés de mettre leur téléphone mobile en mode veille.
2. Le local est strictement « non fumeurs ».
3. Aucun ouvrage ne peut sortir de la bibliothèque sans être emprunté.
4. Les usagers s'engagent à respecter les règles du droit d'auteur lors de la reproduction d'un document : la copie doit être d'usage privé : la copie intégrale d'un ouvrage n'est pas autorisée.

## 4. Prêt et consultation des documents

Le prêt à domicile est consenti sous les conditions suivantes :

1. Le prêt est consenti pour une période de 3 semaines.
2. Lors du prêt, une caution de 10 euros par livre doit être déposée; elle sera rendue intégralement à l'emprunteur dès restitution du livre en l'état initial.
3. Le montant du prêt par livre est de 2 euros ; le prêt est gratuit pour les membres du Grappe.
4. Le dépassement du délai réglementaire de restitution de l'ouvrage emprunté entraîne la perception d'une amende de 0.50€ par jour de retard.
5. Tout ouvrage non restitué, perdu, détérioré, souillé est remplacé aux frais de l'emprunteur.
6. Les ouvrages de la bibliothèque munis d'une pastille rouge ne peuvent pas être empruntés ; ils sont uniquement consultables sur place.